Nations Unies S/2020/140



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2020
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2470 (2019)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Je soumets le présent rapport en application de la résolution 2470 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle était chargée. On trouvera dans ce rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport (S/2019/903), daté du 22 novembre 2019, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par ma représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 3 décembre 2019.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, les manifestations engagées par la population le 1er octobre 2019 pour réclamer des réformes politiques, économiques et sociales d'ampleur se sont poursuivies à Bagdad et dans les provinces du centre et du sud du pays.

3. Pendant la dernière semaine de novembre, on a observé une flambée des violences, en particulier dans les provinces de Dhi Qar et Najaf, où les affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont encore alourdi le bilan des morts et des blessés. Le 27 novembre, des manifestants ont incendié le consulat de la République islamique d'Iran à Najaf. Dans un sermon prononcé le 29 novembre, le représentant du Grand ayatollah Ali al-Sistani a souligné qu'il était « interdit d'attaquer des manifestants pacifiques » ou « d'empêcher ceux-ci d'exercer leur droit à demander des réformes », noté que « les autorités concernées n'avaient pas su réagir » face aux manifestations et demandé à la Chambre des députés de prendre les mesures voulues pour empêcher que le pays sombre dans la violence, le chaos et la destruction.

4. Le même jour, le Premier Ministre, Adil Abd Al-Mahdi a annoncé qu'il prierait par écrit le Conseil des ministres de solliciter de la Chambre des députés qu'elle approuve sa démission. Le 1er décembre, la Chambre des députés a accepté la démission du Premier Ministre, qui l'avait présentée le 30 novembre, avec effet

20-01707 (F) 260220 260220





immédiat[1]. Le Président de la Chambre, Mohammed al-Halbousi, a par la suite annoncé qu'il demanderait au Président, Barham Salih, de lancer la procédure de nomination d'un premier ministre désigné selon les modalités prévues par la Constitution. Le gouvernement est resté en place pour assurer l'intérim.

5. Après la démission du Premier Ministre, les blocs politiques ont tenu des consultations en vue d'identifier un candidat de consensus dans le délai de 15 jours prescrit à l'article 76 de la Constitution. Ce délai a commencé à courir le 4 décembre, date à laquelle le Président, par qui passe la procédure de nomination, en a été officiellement notifié. Cherchant à parvenir à un consensus politique sur un candidat, le Président s'est entretenu avec les dirigeants de la plupart des blocs politiques puis avec des représentants du milieu universitaire et des syndicats, respectivement le 9 et le 11 décembre.

6. Le 9 décembre, les députés de tous les blocs politiques ont soumis au Président une liste de critères auxquels tout candidat devrait satisfaire pour être nommé, à savoir : être indépendant politiquement, détenir la seule nationalité iraquienne, n'avoir exercé aucun mandat exécutif ou législatif depuis 2003 et être acceptable aux yeux des manifestants. Cette liste de critères a été signée par 174 des 329 députés de la Chambre.

7. Le 11 décembre, à Bagdad, les manifestants ont publié une déclaration dans laquelle ils énonçaient leurs propres critères de sélection du futur Premier Ministre. La liste était proche de celle des députés mais les manifestants exigeaient également que le candidat soit âgé de moins de 55 ans et s'engage à appliquer des réformes d'ampleur et à ne pas se présenter aux prochaines élections.

8. Le 19 décembre, le délai prévu par la Constitution pour la nomination d'un candidat de consensus a expiré sans qu'aucun nom ait été présenté à la Chambre des députés, en dépit d'intenses négociations. Le même jour, le Président a demandé à la Cour suprême fédérale de rendre un avis juridique dans lequel elle définirait ce qu'était le bloc parlementaire majoritaire, bloc auquel il reviendrait de nommer le Premier Ministre désigné, conformément à l'article 76 de la Constitution. Dans un avis rendu le 22 décembre, la Cour a déclaré que l'on devait entendre par « bloc parlementaire majoritaire » le bloc comptant le plus de députés constitué après les élections de 2018, indépendamment du fait que ceux-ci aient présenté leur candidature sur une liste unique ou qu'il soient issus de plusieurs partis alliés après le scrutin.

9. Une fois la décision de la Cour suprême fédérale rendue, les responsables du bloc Al-Bina ont adressé au Président une lettre dans laquelle ils indiquaient que leur coalition était le bloc parlementaire majoritaire selon les critères définis par la Cour et nommaient Qusay al-Suhail, Ministre de l'enseignement supérieur, aux fonctions de Premier Ministre désigné. Cette nomination a été rejetée par les autres blocs politiques, après quoi M. al-Suhail a retiré sa candidature. Le 23 décembre, le Président a reçu du Président de la Chambre une lettre dans laquelle celui-ci désignait l'Alliance Al-Bina comme bloc parlementaire majoritaire et le Gouverneur de Bassora, Assad al-Eidani, comme candidat de remplacement nommé par la coalition. Cette fois encore, la nomination a été rejetée par les autres blocs politiques. Dans une lettre datée du 26 décembre adressée au Président de la Chambre, le Président Salih a refusé de nommer M. al-Eidani, invoquant sa responsabilité, d'une part, envers la population, et d'autre part, « envers la stabilité et la sécurité du pays ». Il a également justifié son refus par le fait que M. al-Eidani ne satisfaisait pas aux critères définis par les blocs politiques tels qu'énoncés sur la liste présentée le 9 décembre par les

---

[1] Au moment de l'établissement du présent rapport, le Premier Ministre était toujours en poste et assurait l'intérim.

députés. Le Président a en outre indiqué qu'il était prêt à remettre sa démission si la Chambre estimait que ses décisions n'étaient pas conformes à la Constitution.

10. Le 20 décembre, dans son sermon hebdomadaire prononcé par son représentant, le Grand ayatollah Ali al-Sistani a affirmé qu'il fallait organiser des élections anticipées et changer de gouvernement si l'on voulait sortir le pays des troubles civils dans lesquels il était plongé. Il a demandé aux blocs politiques d'adopter rapidement une loi électorale « juste et crédible », qui satisfasse les aspirations des électeurs et les rapproche de leurs représentants.

11. Le 29 janvier, le Président a donné aux blocs politiques un délai de quatre jours pour s'accorder sur un candidat au poste de Premier Ministre et déclaré qu'il exercerait ses pouvoirs constitutionnels pour désigner lui-même le candidat le plus acceptable si aucun accord n'avait été trouvé au 1er février. Quelques heures avant cette date butoir, le Président a nommé Mohammed Tawfiq Allawi Premier Ministre désigné et l'a chargé de former un nouveau gouvernement dans le délai de 30 jours prévu par la Constitution. À la suite de sa nomination, M. Allawi s'est adressé à la population iraquienne dans un message télévisé. Il y a décrit ses priorités pour son mandat, à savoir protéger le droit de manifester pacifiquement, faire en sorte que les auteurs de violence contre les manifestants répondent de leurs actes, former un gouvernement inclusif et non sectaire, mettre en œuvre des réformes socioéconomiques et préparer les élections anticipées.

12. Pendant la période considérée, l'évolution des conditions de sécurité a fortement retenti sur la situation politique (voir par. 23 à 35). À la suite des frappes aériennes menées contre des sites proches de la frontière iraquo-syrienne, le 29 décembre, et à proximité de l'aéroport international de Bagdad, le 3 janvier, le Premier Ministre a convoqué une session parlementaire extraordinaire en vue de définir la position officielle de l'Iraq.

13. Dans le discours qu'il a prononcé devant les députés, lors de la session extraordinaire tenue le 5 janvier, le Premier Ministre a soumis à l'attention des élus deux possibilités consistant, pour l'une, à mettre un terme à la présence de troupes étrangères sur le sol iraquien et, pour l'autre, à revoir les modalités de leur déploiement. Sur recommandation du Premier Ministre, les députés ont adopté une décision dans laquelle ils demandaient au Gouvernement de retirer la demande de soutien qu'il avait formulée à l'intention de la coalition internationale contre l'EIIL et de s'efforcer de mettre fin à la présence de troupes étrangères sur le sol du pays. Les élus ont également demandé que l'État iraquien soit seul responsable du contrôle de toutes les armes circulant dans le pays et que des plaintes officielles soient déposées auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité concernant les frappes aériennes auxquelles avaient procédé les États-Unis.

14. Pendant ce temps, la commission parlementaire chargée de la réforme constitutionnelle a poursuivi ses travaux. Une commission d'examen présidentielle distincte a tenu sa dernière réunion le 21 décembre. Une commission d'examen ministérielle, créée le 18 novembre, s'est également réunie. Les commissions présidentielle et ministérielle ont décidé de commencer à établir, à partir de leurs observations, un rapport conjoint qu'elles soumettraient ensuite au Président de la Chambre des députés.

15. Tout au long du processus de révision constitutionnelle, les représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont inquiétés des incidences négatives que pourraient avoir sur la région d'éventuelles modifications constitutionnelles fondamentales, tenant en particulier au statut fédéral de la République d'Iraq et à ses modalités de gouvernance (système parlementaire ou présidentiel).

16. Les manifestations populaires se sont poursuivies pendant la période considérée, donnant lieu à des affrontements violents dans les provinces de Bagdad, Dhi Qar, Karbala et Ouasset. Le 6 décembre, des hommes masqués non identifiés ont ouvert le feu sur le pont Sinak et la place Khilani et tué ou blessé plusieurs manifestants, selon des informations communiquées par la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. Cette attaque a été réprouvée par le Gouvernement le 7 décembre. Entre le 12 et le 18 janvier, les tensions entre les manifestants et les forces de sécurité se sont accentuées dans l'ensemble des provinces du sud du pays, certains manifestants s'opposant par la force à ce que des étudiants et des enseignants accèdent aux écoles et aux universités que l'on entendait rouvrir.

17. Le 12 janvier, dans la province de Dhi Qar, des manifestants ont temporairement bloqué l'autoroute reliant Bagdad à Bassora et accordé une semaine aux autorités pour satisfaire leurs revendications, à savoir la ratification de la nouvelle loi relative aux élections législatives, la confirmation de la date des élections, la constitution d'un nouveau gouvernement et la publication de rapports d'enquête sur les décès de manifestants survenus à Nassiriyé. Des manifestants d'autres régions ont présenté des demandes analogues. Les 19 et 20 janvier, alors que ces revendications n'avaient pas été satisfaites, des manifestants ont essayé de bloquer de grands axes routiers à Bagdad et dans d'autres provinces et d'empêcher l'accès aux ports et aux installations pétrolières, ce qui a conduit à des affrontements.

18. Le 24 janvier, à la suite de l'appel lancé par Muqtada al-Sadr, une manifestation d'ampleur contre la présence de troupes étrangères sur le sol iraquien a eu lieu à Bagdad. Certains membres du mouvement de contestation en cours avaient préalablement exprimé leur rejet de cette initiative. Si la foule s'est dispersée sans incidents à l'issue de la manifestation, des heurts opposant des manifestants aux forces de sécurité ont éclaté plus tard dans la soirée dans le centre de Bagdad. Le 25 janvier, les forces de sécurité ont entrepris de débloquer les routes de Bagdad et les lieux occupés par les manifestants dans les provinces de Bassora et Dhi Qar.

19. Le 11 décembre, le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan a approuvé un projet de loi de réforme des pensions et l'a soumis au Parlement de la région. Ce projet prévoyait une série de mesures de transparence concernant les salaires, les pensions et les primes des fonctionnaires. Le Parlement de la Région du Kurdistan a décidé de reporter d'un mois la suspension de sa session, afin d'accélérer le processus d'adoption de ce texte. La loi de réforme des pensions a été adoptée le 16 janvier.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

20. Pendant la période considérée, des progrès limités ont été accomplis pour ce qui est des relations entre Bagdad et Erbil. Un accord préliminaire concernant le partage des ressources et des recettes pétrolières a été annoncé le 25 novembre, mais n'a toujours pas été soumis en première lecture à la Chambre des députés.

21. Le Président de la Chambre des députés s'est rendu à Erbil le 22 décembre. Il a rencontré séparément le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, et le chef de file du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, avec lesquels il s'est entretenu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Iraq et dans la région et des projets de texte dont la Chambre des députés était saisie.

22. Le Premier Ministre iraquien s'est rendu à Erbil le 11 janvier et a tenu des réunions séparées avec le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan. Dans le cadre de ces réunions, il a notamment été question des relations mutuelles entre l'Iraq et la Région, de la sécurité au niveau régional et de la menace que

représentait l'EIIL. Le Premier Ministre s'est également rendu dans la province de Souleïmaniyé, où il s'est entretenu avec le Premier Vice-Secrétaire général de l'Union patriotique du Kurdistan, Kosrat Rasul Ali.

C. Conditions de sécurité

23. Des éléments résiduels de l'EIIL ont continué de lancer de nombreuses attaques asymétriques contre la population et les forces de sécurité iraquiennes, en particulier dans certaines zones des provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, d'Erbil, de Kirkouk, de Mossoul et de Salaheddine. Les forces de sécurité iraquiennes ont continué à lutter contre les cellules de l'EIIL dans l'ensemble de ces zones. Le 7 et le 29 décembre, respectivement, les forces de sécurité iraquiennes ont lancé les phases sept et huit de l'opération « Volonté de vaincre », respectivement axées sur l'élimination des éléments résiduels de l'EIIL encore présents dans certaines zones des provinces de Diyala, Kirkouk et Salaheddine et sur le lancement d'autres opérations dans ces zones et dans la province de Ninive. La portée des opérations militaires a également été étendue à la partie ouest de l'Anbar et à des zones situées à la frontière entre les provinces de Diyala et Souleïmaniyé.

24. Le 5 décembre, le commandement iraquien des opérations conjointes a indiqué que deux roquettes avaient frappé la base aérienne de Balad (province de Salaheddine) où étaient stationnées des troupes américaines et iraquiennes, sans faire de victimes ni causer de dommages matériels. Le 9 décembre, il a signalé que les complexes voisins de l'aéroport international de Bagdad avaient été la cible de tirs de roquettes, lesquels avaient blessé six soldats iraquiens. D'autres tirs de roquettes ont été signalés le 11 décembre. Les engins se sont abattus à proximité du périmètre de l'aéroport. Le 27 décembre, la cellule d'information sur la sécurité du Cabinet du Premier Ministre a indiqué que des obus de mortier s'étaient abattus sur la base militaire K1, située à 13 kilomètres au nord-ouest de Kirkouk. Le 29 décembre, le Département de la défense des États-Unis a annoncé qu'une attaque à la roquette ciblant une base militaire iraquienne proche de Kirkouk avait « entraîné le décès d'un ressortissant américain et blessé quatre soldats américains et deux membres des forces de sécurité iraquiennes ». Aucun groupe n'a revendiqué cette attaque. Dans une déclaration datée du 28 décembre, les forces de mobilisation populaire ont nié toute responsabilité dans l'affaire.

25. Le 29 décembre, le commandement iraquien des opérations conjointes a annoncé que des frappes aériennes avaient visé trois bases des forces de mobilisation populaire situées près de la frontière entre l'Iraq et la Syrie, dans la province d'Anbar, dont le quartier général de leur 45e brigade, Kataëb Hezbollah. Dans une déclaration datée du même jour, le Département de la défense des États-Unis a indiqué que « les États-Unis avaient mené des frappes défensives de précision contre cinq installations du Kataëb Hezbollah (dont deux] en Iraq et (trois) en Syrie », « en réponse aux attaques répétées du Kataëb Hezbollah contre des bases iraquiennes qui hébergeaient les forces de la coalition Opération Inherent Resolve ». Il y déclarait également que les attaques contre les États-Unis et les forces de la coalition devaient cesser. Le 30 décembre, la Commission des forces de mobilisation populaire a annoncé que les frappes américaines avaient fait 25 morts et 51 blessés parmi les membres des forces.

26. Les responsables politiques iraquiens ont publiquement dénoncé ces frappes aériennes. Dans une déclaration prononcée par son porte-parole le 29 décembre, le Premier Ministre a estimé qu'elles constituaient « une violation de la souveraineté de l'Iraq ». Le 30 décembre, le Président, le Président de la Chambre des députés et le Ministère des affaires étrangères ont également publié des déclarations dans lesquelles ils qualifiaient ces frappes de « violations de la souveraineté iraquienne », demandaient

à toutes les parties de « faire preuve de retenue » et « s'opposaient à ce que l'Iraq soit le théâtre de conflits qui lui étaient étrangers ». Le Grand ayatollah et les responsables de nombreux blocs politiques ont également fait des déclarations analogues.

27. Le 31 décembre, une foule endeuillée, constituée principalement de membres des forces de mobilisation populaire, s'est rassemblée à Bagdad pour assister aux funérailles des victimes des frappes aériennes du 29 décembre. Des centaines de personnes ont ensuite investi l'ancienne Zone internationale et sont allées manifester devant l'ambassade des États-Unis. Des feux ont été allumés près du mur d'enceinte, des installations externes ont été détruites et certains manifestants ont essayé d'entrer dans le complexe. Plus tard dans la soirée, le Premier Ministre a déclaré que toute attaque ou tout fait de harcèlement visant les ambassades et représentations étrangères étaient strictement interdites par les forces de sécurité et tombait sous le coup de la loi. Au soir du 1er janvier, les manifestants s'étaient retirés des environs de l'ambassade.

28. Le 3 janvier, les États-Unis ont annoncé que le général Qasem Soleimani, commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique iranien, était mort à la suite d'une frappe aérienne conduite à proximité de l'aéroport de Bagdad. Il a par la suite été confirmé que Jamal al-Ibrahimi (connu également sous le nom d'Abu Mahdi al-Muhandis), Vice-Conseiller pour la sécurité nationale iraquienne et Vice-Président des forces de mobilisation populaire et plusieurs autres personnes avaient également perdu la vie. Dans une lettre datée du 3 janvier (S/2020/13), qui m'était adressée ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré que cette frappe constituait « une violation flagrante des principes du droit international ». Dans des lettres identiques datées du 6 janvier (S/2020/15), qui m'étaient adressées ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de l'Iraq a condamné les faits « dans les termes les plus vigoureux », estimant qu'ils constituaient une atteinte « à la souveraineté de l'Iraq et aux règles de droit international ». Les responsables politiques iraquiens, le Grand ayatollah Ali al-Sistani et d'autres ont condamné cette frappe aérienne et exhorté toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Le Conseil iraquien de sécurité a déclaré que « cette frappe avait été conduite en violation des principes régissant la présence des États-Unis en Iraq ». Dans une lettre datée du 8 janvier (S/2020/20) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement des États-Unis a indiqué que, « conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, [...] les États-Unis [avaient] pris certaines mesures dans l'exercice de leur droit naturel de légitime défense » et qu'« une opération [avait] été menée le 2 janvier contre des éléments du commandement [...] du Corps des gardiens de la révolution islamique de l'Iran sur le territoire iraquien ». Dans la même lettre, il déclarait que ces mesures avaient été « prises en riposte à une série d'attaques armées de gravité croissante que la République islamique d'Iran et les milices qu'elle [soutenait] [avaient] perpétrées ces derniers mois contre les forces [...] des États-Unis ». Dans une lettre datée du 29 janvier (S/2020/81), qui m'était adressée ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a rejeté fermement « l'allégation selon laquelle les forces armées iraniennes auraient mené des attaques armées contre les États-Unis en 2019 et 2020 » et rejeté catégoriquement « l'imputation à l'Iran de toute attaque armée menée contre les États-Unis par toute entité ou individu en Iraq et dans la région ». Dans cette même lettre, il déclarait également considérer que l'invocation par les États-Unis du droit à la légitime défense relevait « d'une interprétation complètement arbitraire du droit international, en particulier de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies ».

29. Le 5 janvier, le Groupe de forces interarmées multinationales connu sous le nom d'Opération Inherent Resolve a annoncé qu'en raison d'attaques répétées contre les bases abritant ses troupes, la coalition internationale contre l'EIIL suspendait ses

activités en Iraq jusqu'à nouvel ordre. Les 4 et 5 janvier, des roquettes se sont abattues dans ou à proximité de l'ancienne Zone internationale à Bagdad.

30. Le 8 janvier, le Gouvernement de l'Iraq et les autorités des États-Unis ont indiqué que la République islamique d'Iran avait procédé à des tirs de missile contre des bases militaires abritant des troupes américaines situées dans les provinces d'Anbar et d'Erbil. La cellule d'information sur la sécurité du Cabinet du Premier Ministre a annoncé qu'au total, 23 missiles s'étaient abattus en Iraq, sur la base aérienne d'Aïn al-Assad et sur l'ouest de la ville de Hit (province d'Anbar), et sur deux sites d'Erbil. Un porte-parole du Premier Ministre a confirmé que les frappes n'avaient pas fait de victimes et que le Gouvernement iranien l'avait préalablement informé de la tenue de l'opération. Le 8 janvier également, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Javad Zarif, a déclaré que ces tirs de missile marquaient le terme « des mesures proportionnées de légitime défense que son pays avait prises en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies ». Le même jour, le Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, a confirmé qu'aucune victime américaine n'était à déplorer. Le 24 janvier, à l'occasion d'un point de situation, le Département de la défense des États-Unis a indiqué que plusieurs militaires américains avaient subi des lésions cérébrales traumatiques et que certains devaient être hospitalisés.

31. Dans des lettres identiques datées du 9 janvier (S/2020/26), qui m'étaient adressées ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de l'Iraq a déclaré que ces frappes constituaient une « violation de la souveraineté de l'Iraq, des principes de bon voisinage [...] et du droit international ». Le Président, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés et le Ministre des affaires étrangères, entre autres, ont également demandé à toutes les parties de prévenir toute nouvelle escalade. Dans une lettre datée du 16 janvier (S/2020/44), qui m'était adressée ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a notamment décrit l'action qu'il avait menée comme « une riposte mesurée et proportionnée, dans l'exercice par l'Iran de son droit naturel de légitime défense ».

32. La cellule d'information sur la sécurité a annoncé que la base aérienne de Balad avait à nouveau été prise pour cible, le 12 janvier, mais que les huit roquettes qui s'y étaient abattues n'avaient pas fait de victimes. Le 14 janvier, la cellule d'information a également signalé que le camp d'entraînement de Taji, situé au nord de Bagdad, avait fait l'objet d'une attaque à la roquette, mais que cette fois encore aucune victime n'était à déplorer. Le camp d'entraînement en question abrite des forces de la coalition.

33. Le 21 janvier au matin, la cellule d'information sur la sécurité a signalé que trois roquettes étaient tombées à proximité de l'ambassade des États-Unis, dans l'ancienne Zone internationale de Bagdad. Le même jour, dans une déclaration prononcée par son porte-parole, le Premier Ministre a fermement condamné cette attaque, jugeant qu'il s'agissait là d'un « crime commis contre une mission diplomatique sur le sol iraquien » et a demandé au centre de commandement des opérations de Bagdad d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Il n'a été fait état d'aucune victime.

34. Dans la soirée du 26 janvier, la cellule d'information sur la sécurité a annoncé que cinq roquettes s'étaient abattues dans le périmètre de l'ancienne Zone internationale. Peu de temps après, le Premier Ministre a indiqué que plusieurs roquettes étaient tombées dans l'enceinte du complexe abritant l'ambassade des États-Unis. Dans une déclaration publiée par la suite, il a condamné cette attaque, qu'il a décrite comme une mesure illégale qui affaiblissait l'État et portait atteinte à sa souveraineté et à l'inviolabilité des représentations diplomatiques en Iraq. Il y indiquait également qu'il avait ordonné aux forces de sécurité d'enquêter sur l'affaire et d'arrêter les auteurs des faits. Le 27 janvier, lors d'un entretien téléphonique avec le Premier Ministre, le Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo, a salué

l'engagement du Gouvernement de l'Iraq en faveur du renforcement de la sécurité du personnel et des locaux diplomatiques des États-Unis. Le Département d'État des États-Unis a fait savoir que l'attaque avait fait un blessé.

35. Pendant la période considérée, le Ministère de la défense nationale de la Turquie a indiqué que les opérations militaires contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq se poursuivaient.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

36. L'Iraq a poursuivi ses efforts pour renforcer ses relations avec ses voisins et diversifier ses partenariats régionaux. Le 17 décembre, le Ministre des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, et ses homologues jordanien, libanais et turc se sont réunis en marge du Forum mondial sur les réfugiés, tenu à Genève, pour parler des moyens de maintenir et de renforcer la stabilité économique et sociale du Moyen-Orient.

37. Du 21 au 24 janvier, le Président de l'Iraq s'est rendu au Forum économique mondial de Davos (Suisse) où il a rencontré ses homologues d'Allemagne, d'Estonie, des États-Unis, de Jordanie et des Pays-Bas, ainsi que Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Président de la Région du Kurdistan a également participé au Forum. Le 25 janvier, le Président de l'Iraq a effectué une visite au Saint-Siège et en Italie.

38. Le 21 janvier, le Président de la Chambre des députés s'est rendu en Jordanie pour participer à des discussions concernant les relations bilatérales et l'évolution de la situation au niveau régional.

39. Des discussions portant, entre autres sujets, sur le renforcement des relations bilatérales et l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité aux niveaux régional et international, et notamment sur la poursuite de la coopération aux fins de la lutte contre l'EIIL, ont été menées avec plusieurs visiteurs de haut-niveau, à savoir : David Hurley, Gouverneur général d'Australie, le 17 décembre ; David Hale, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis chargé des affaires politiques, le 19 décembre ; Mevlüt Çavuşoğlu, Ministre turc des affaires étrangères, le 9 janvier ; Philipp Ackerman, Directeur des affaires politiques de l'Office fédéral des affaires étrangères d'Allemagne, le 14 janvier ; le cheik Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, le 15 janvier ; Ayman Safadi, Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, le 18 janvier.

40. Des entretiens téléphoniques ont également eu lieu entre le Président de l'Iraq et le Vice-Président des États-Unis, Michael Pence, le 11 décembre ; entre le Premier Ministre iraquien et le Secrétaire d'État à la défense des États-Unis, Mark Esper, le 16 décembre ; entre le Premier Ministre et le Président des États-Unis, Donald Trump, le 31 décembre. Pendant le mois de décembre, de hauts responsables iraquiens et le Secrétaire d'État des États-Unis se sont également entretenus par téléphone à plusieurs reprises, notamment au sujet de la protection des représentations diplomatiques.

41. Le 31 décembre, le Président de l'Iraq a échangé avec l'Émir du Qatar, le cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani. Le 5 janvier, le Premier Ministre s'est entretenu avec Jean-Yves Le Drian, Ministre français des affaires étrangères.

42. Tout au long du mois de janvier, le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés sont intervenus auprès des partenaires régionaux et internationaux pour lancer un appel à la désescalade et réaffirmer que la souveraineté

de l’Irak devait être respectée. Le Premier Ministre s’est entretenu par téléphone avec des représentants de plusieurs pays partenaires, dont l’Allemagne, l’Arabie saoudite, le Canada, les États-Unis, la France, la Jordanie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et la Suède, au sujet de la décision prise le 5 janvier par la Chambre des députés de mettre fin à la présence de troupes étrangères en Iraq. Il a également échangé avec le Secrétaire général de l’OTAN et avec Josep Borrell, Haut Représentant de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

43. Le 7 janvier, le Président de la Chambre des députés s’est entretenu de questions d’intérêt commun, y compris de l’évolution de la situation en Iraq, avec le Ministre canadien des affaires étrangères, François-Philippe Champagne, et avec le Président du Parlement turc, Mustafa Şentop.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l’équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

44. La Représentante spéciale a longuement dialogué avec un large éventail de parties prenantes – y compris le Premier Ministre, le Président et le Président de la Chambre des députés, des dirigeants politiques, le Conseil judiciaire suprême, divers groupes de manifestants pacifiques, des défenseurs des droits de la personne, des autorités religieuses et des représentants syndicaux – pour discuter de leurs demandes et réfléchir aux solutions possibles. Elle a également évoqué les mesures de court et de moyen termes qui étaient proposées dans son document intitulé « Next Step », en date du 10 novembre, et qui concernaient essentiellement la réforme électorale, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, la révision de la constitution et l’adoption d’un certain nombre de projets de lois visant à favoriser, notamment, la bonne gouvernance, la diversification économique et la reconstruction. La Représentante spéciale a condamné à plusieurs reprises l’intimidation, les enlèvements, les arrestations illégales et les homicides dont ont été victimes des manifestants non armés, et exhorté les autorités iraquiennes à protéger les manifestants et à s’employer à répondre à leurs demandes de réforme.

45. La Représentante spéciale a également tenu plusieurs réunions avec des dirigeants et des parlementaires iraquiens pour réfléchir aux réformes électorales. Au cours des échanges sur la nouvelle loi relative aux élections législatives, elle a réaffirmé que l’ONU était disposée à formuler des conseils et à assurer un appui technique en matière électorale, notamment en exposant les meilleures pratiques internationales. Elle a exhorté les députés à intégrer dans cette loi des dispositions tendant à répondre aux demandes légitimes de leur électeurs en faveur d’élections crédibles, libres, inclusives et participatives.

46. Après la démission du Premier ministre, la Représentante spéciale s’est réunie avec des dirigeants politiques iraquiens et a souligné combien il importait de parvenir à un consensus sur les moyens de sortir de l’impasse politique et de réussir à nommer un candidat en vue de la désignation du Premier ministre en vertu de la Constitution. À la suite de la décision prise le 5 janvier par la Chambre des députés concernant la présence de troupes étrangères en Iraq, ma représentante spéciale s’est réunie avec le Premier Ministre, le Président et le Président de la Chambre des députés pour examiner les incidences que pourrait avoir le retrait de ces troupes, notamment sur la poursuite de la lutte contre l’EIIL. Insistant sur l’importance de l’unité et de la souveraineté du pays, elle a prié instamment toutes les parties de faire preuve de la

plus grande retenue et de renouer le dialogue, seule base possible pour consolider la stabilité, la résilience et la paix en Iraq et ailleurs.

47. Dans le même contexte, ma représentante spéciale s'est rendue à Erbil le 13 janvier, où elle a rencontré le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan pour se pencher sur la sécurité intérieure, des questions économiques et l'évolution de la situation politique dans le pays et la région.

48. Le 18 janvier, la Représentante spéciale a été reçue à Doha par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, avec qui elle s'est entretenue de la situation en Iraq et des faits nouveaux intervenus dans la région.

49. Le 11 décembre, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendue à Bassora, où elle a rencontré des responsables locaux pour évoquer l'action menée par les forces de sécurité face aux manifestations dans le sud du pays. Elle s'est également entretenue avec des militants de la société civile et des chefs tribaux au sujet des demandes des manifestants, des moyens de sortir de l'impasse politique, de la participation active des électeurs aux futures élections et du renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales dans les provinces du sud.

50. La Représentante spéciale adjointe a continué d'animer des ateliers partout en Iraq, organisés à l'intention des jeunes militants civils par la MANUI, en coopération avec la Commission suprême de la coexistence et de la paix sociale du Cabinet du Premier Ministre et l'organisation non gouvernementale iraquienne Al-Amal. À l'atelier organisé le 21 décembre à Tikrit (province de Salaheddine), des représentants locaux de la jeunesse ont profité de la présence de hauts dirigeants politiques locaux pour évoquer les solutions qu'ils proposaient aux problèmes du pays.

51. Pendant la période considérée, la MANUI a consulté le Groupe consultatif de femmes pour l'action politique et la réconciliation nationale en Iraq au sujet de la révision de la Constitution par le Gouvernement, qui était en cours. Le Groupe consultatif a proposé, entre autres suggestions, d'intégrer à la Constitution un article qui garantirait la représentation des femmes à tous les niveaux de gouvernance et dans les institutions indépendantes grâce à la définition d'un quota, conformément au principe d'inclusion énoncé dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle l'Iraq est partie. L'article 49 de la Constitution actuelle prévoit un quota de 25 % qui ne s'applique qu'à la représentation des femmes à la Chambre des députés.

B. Assistance électorale

52. Pendant la période considérée, la MANUI a intensifié son dialogue avec la Chambre des députés et sa commission juridique, tandis que les délibérations se poursuivaient sur la modification de la loi sur les élections législatives et la loi sur la Haute Commission électorale indépendante. Le Bureau de l'assistance électorale de la Mission a fourni des conseils et une assistance technique à la commission juridique de la Chambre des députés sur les meilleures pratiques dans la perspective de la réforme électorale et de la réorganisation de la Haute Commission électorale indépendante. Ma représentante spéciale s'est également entretenue de la réforme électorale avec le Président de la Chambre et divers dirigeants politiques. Ma représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré des députés pour réfléchir au projet de loi sur les élections et à l'assistance technique que l'ONU pourrait assurer dans le cadre des élections futures.

53. Le 5 décembre, la Chambre des députés a adopté une nouvelle loi sur la Haute Commission électorale indépendante, prévoyant la nomination de neuf commissaires

électoraux, dont une femme. Tous les commissaires sont des juges ; cinq sont nommés par le Conseil supérieur de la magistrature, deux par la Choura et deux par le Conseil de la magistrature de la Région du Kurdistan. La loi dispose également que des fonctionnaires non partisans doivent être nommés à des postes de haut niveau et de niveau intermédiaire à la Commission restructurée. La femme commissaire a été nommée au poste de Directrice générale de la Haute Commission électorale indépendante.

54. À l'issue de longues négociations entre les blocs politiques, la nouvelle loi sur les élections législatives a été approuvée par le Parlement le 24 décembre. Elle devrait permettre de mettre en place un nouveau système électoral (fondé sur le vote unique non transférable, les circonscriptions étant établies au niveau infra-provincial et les sièges étant attribués aux candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix). Le texte final de la loi n'a cependant pas été publié au cours de la période considérée.

C. Droits de la personne et état de droit

55. Le Bureau des droits de l'homme de la Mission a publié ses deuxième et troisième rapports spéciaux sur les manifestations, respectivement le 5 novembre et le 11 décembre. Dans le troisième rapport, qui porte sur la période du 5 novembre au 8 décembre, il a noté que de graves violations des droits de la personne et atteintes à ces droits continuaient de se produire dans le contexte des manifestations en cours : homicides et usage excessif de la force, disparitions, mauvais traitements et violations des droits des manifestants arrêtés. Du 1er octobre au 26 janvier, dans le cadre des violences liées aux manifestations, au moins 467 personnes sont décédées et 9 131 autres ont été blessées par des bombes lacrymogènes, des tirs à balles réelles ou des éclats d'explosifs. Le nombre de blessés est peut-être supérieur à 21 000, si l'on tient compte des personnes intoxiquées par des quantités excessives de gaz lacrymogène.

56. Tout au long des manifestations, la MANUI a continué à recevoir des informations crédibles concernant le meurtre de militants et de journalistes par des personnes armées non identifiées, décrites comme étant des « miliciens », des « tiers non identifiées », des « membres d'entités armées », des « hors-la-loi » ou des « fauteurs de troubles ». Le 12 décembre, le Gouvernement a créé un comité chargé d'examiner les allégations d'homicide et de disparition. Certaines enquêtes ont été menées, mais aucune information n'a encore été rendue publique sur leurs conclusions ou les mesures prises pour obliger les responsables à rendre des comptes.

57. La Mission a également consigné des informations sur des menaces visant des militants et des personnes qui jouent un rôle de premier plan dans les manifestations, ainsi que des cas de disparition. Depuis le début des manifestations, la MANUI a reçu des informations crédibles selon lesquelles les forces de sécurité iraquiennes ont arrêté et détenu des milliers de manifestants, généralement sans mandat et sans leur donner les moyens de joindre leurs familles ni leurs avocats, faisant craindre que les personnes arrêtées soient détenues au secret ou qu'on les ait fait disparaître. Dans les provinces de Babel, de Bassora, de Dhi Qar, de Karbala, de Maïssan et de Mouthanna, la plupart des écoles et des universités sont fermées depuis début novembre, du fait des grèves et des appels à la fermeture des écoles lancés par les manifestants.

58. Les femmes ont continué de participer aux manifestations en faveur de la réforme politique et économique du pays, afin d'obtenir une représentation réelle et plus équilibrée dans la vie politique et économique et d'exiger des mesures de réforme qui profiteraient également aux femmes, en particulier celles qui appartiennent à des groupes vulnérables et pauvres.

59. Ayant assuré un suivi des procès pendant les périodes précédentes, la MANUI et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié le 28 janvier un rapport portant sur les droits de la personne dans l'administration de la justice en Iraq, et plus particulièrement sur les procès menés dans le cadre des lois antiterroristes et les conséquences des activités passées de l'EIIL pour la justice, la responsabilité et la cohésion sociale. Ils y ont présenté les principales conclusions tirées des informations recueillies lors de 794 audiences pénales et formulé des recommandations à l'intention du Gouvernement afin d'améliorer les procédures et les garanties de la justice pénale.

60. Avec l'autorisation du Ministère de la justice, le Bureau des droits de l'homme de la Mission a effectué 16 visites dans des lieux de détention et interrogé 31 détenus dans le cadre de son programme de surveillance des conditions de détention, qu'il met en œuvre dans l'ensemble du pays. Il s'agit de formuler des recommandations ciblées fondées sur l'analyse des informations recueillies pendant ces visites et d'aider ainsi le Gouvernement à prendre des mesures pour prévenir et traiter les cas de torture et de mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté. Parallèlement, le rapport établi par le Gouvernement sur l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été soumis en 2019 au Comité contre la torture dans le cadre du deuxième cycle de présentation de rapports.

61. Mon rapport sur les enfants et les conflits armés en Iraq (S/2019/984) a été examiné le 8 janvier 2020 par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. J'y ai donné des informations sur les cas vérifiés des six formes de violations graves dont 2 114 enfants ont été victimes de juillet 2015 à juillet 2019, et fait ressortir que ces violations s'étaient multipliées dans une mesure très inquiétante.

62. À l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, le 24 janvier, les organismes des Nations Unies présents en Iraq ont réuni des enseignants, des fonctionnaires et des étudiants de la province de Ninive pour réfléchir aux obstacles qui entravent l'accès des enfants à l'éducation, en particulier les enfants qui ont vécu dans les zones contrôlées par l'EIIL.

63. Le 6 décembre, un charnier a été découvert dans la zone de Souqour du district de Fallouja, dans la province d'Anbar. Le 22 décembre, un juge du comité des fosses communes de la province a émis l'ordre de préserver et de protéger ce site et de reporter l'exhumation des corps en raison de contraintes techniques.

64. Pour célébrer la Journée des droits de l'homme, la MANUI a organisé des événements dans tout le pays le 10 décembre. Dans l'esprit du thème général retenu pour 2019, « La jeunesse se dresse en faveur des droits de l'homme », la MANUI a organisé des événements à Bagdad, à Kirkouk, à Bassora et à Mossoul avec de jeunes défenseurs et militants des droits de l'homme. À Erbil, la MANUI a distribué environ 660 fascicules dans lesquels les neuf principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme étaient traduits en langue kurde sorani ; il s'agit de leur première traduction connue dans cette langue.

65. Également à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, ainsi que de la clôture de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », ma représentante spéciale adjointe s'est adressée aux dirigeants politiques et aux militantes des droits des femmes à Halabja, dans la Région du Kurdistan. Évoquant les violences de genre faites aux femmes et aux filles en Iraq, elle a salué l'action menée par les acteurs du monde politique et de la société civile en faveur de l'adoption d'une loi contre la violence domestique, qui n'a pas encore été soumise à la Chambre des députés.

66. Dans le cadre d'une initiative mondiale lancée par le Comité des droits de l'homme créé en application Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la MANUI a réuni, le 26 décembre, 15 jeunes militants âgés de 12 à 17 ans pour discuter du projet d'observation générale n[o] 37 sur le droit à la liberté de réunion pacifique, dans laquelle le Comité interprète l'article 21 du Pacte. Leurs idées seront prises en compte dans cette observation générale, dont l'élaboration devrait être menée à bien en 2020.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

67. Au 31 décembre 2019, il y avait encore quelque 1,4 million de personnes déplacées en Iraq. Il est estimé que 4,6 millions de personnes déplacées sont rentrées chez elles depuis le départ de l'EIIL, mais le caractère durable de certains retours reste incertain, alors que les progrès réalisés en matière de développement sont en deçà des résultats escomptés. En 2019, les partenaires humanitaires ont pu apporter quelque forme d'assistance à un peu plus de 1,5 million de personnes, soit 85 % des 1,75 million de personnes ciblées dans le Plan d'aide humanitaire pour 2019. Plus de 100 acteurs humanitaires travaillent dans 1 300 différents sites dans le pays ; cela représente une aire géographique près de trois fois plus grande qu'au début de 2019, la priorité n'étant plus accordée aux seuls camps de personnes déplacées qui avaient été au cœur des préoccupations en 2017-2018. Le Plan d'aide humanitaire pour 2019 a permis d'attirer des financements s'élevant à 641 millions de dollars au total, soit 92 % du montant souhaité (701 millions de dollars). Le Plan d'aide humanitaire pour 2020 vise à mobiliser des fonds d'un montant de 520 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents de 1,77 million de personnes déplacées qui vivent dans les camps ou en dehors des camps ou qui sont retournées dans des zones où les conditions sont très difficiles.

68. Des succès notables ont été remportés en 2019, mais les opérations humanitaires ont été compliquées considérablement par l'effet des manifestations pendant la période considérée, parce que les couvre-feux imposés par les autorités locales et d'autres difficultés opérationnelles et problèmes de sécurité ont restreint les mouvements et les activités des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

69. La coordination entre les acteurs humanitaires et les ministères fédéraux compétents a été régulièrement interrompue pendant la période considérée. Ces perturbations ont été particulièrement préjudiciables aux opérations humanitaires, le mécanisme permettant d'autoriser les organisations non gouvernementales à accéder aux zones concernées ayant été suspendu sans qu'une procédure de remplacement n'ait été mise en place. À la mi-janvier, les organisations non gouvernementales présentes dans le pays ne disposaient d'aucun système d'autorisation centralisé pour passer les points de contrôle et exécuter leurs programmes d'aide essentiels. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et leurs partenaires se sont efforcés de trouver des solutions locales pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

70. Malgré les difficultés opérationnelles et les problèmes de sécurité, l'ONU a continué de soutenir le développement et l'action humanitaire en Iraq, qui a également accueilli un nombre considérable de réfugiés syriens pendant la période considérée. Au 26 décembre, 18 776 personnes étaient arrivées de République arabe syrienne en Iraq, la majorité dans la Région du Kurdistan.

71. À la suite de l'action de plaidoyer soutenue menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité permanent du Ministère de l'intérieur chargé des questions relatives aux réfugiés, entité du Gouvernement fédéral chargée

d'enregistrer les réfugiés et d'établir les documents nécessaires à cet égard, a poursuivi l'opération d'enregistrement des réfugiés syriens dans les provinces du centre et du sud, qui avait été lancée en novembre 2019.

72. Pendant la période considérée, les partenaires humanitaires ont mené des activités pour préparer les familles déplacées à l'hiver. Le Groupe chargé des abris et des articles non alimentaires a recensé 84 000 familles déplacées qui auraient besoin d'une assistance pendant la saison hivernale. Les partenaires humanitaires ont distribué des trousses d'urgence pour l'hiver ainsi que des vêtements d'hiver pour enfants, des kits d'isolation minimale pour les personnes vivant dans des abris de remplacement très précaires et des tentes de remplacement. Les autorités publiques ont aussi fourni du kérosène, des vêtements et des tentes.

73. L'ONU a continué de soutenir l'action de stabilisation en Iraq. Au cours de la période considérée, 19 projets ont été menés à bien dans le cadre du mécanisme de financement pour la stabilisation. Notamment, quatre programmes travail contre rémunération (trois dans la province de Ninive et un dans la province de Kirkouk) ont fourni des moyens d'existence à 918 personnes, dont 320 femmes. De plus, 647 logements ont été remis en état dans l'ouest de Mossoul. À ce jour, le mécanisme de financement pour la stabilisation a permis de mener à bien la remise en état de 22 946 logements dans les provinces d'Anbar et de Ninive.

74. En 2019, le mécanisme de financement pour la stabilisation a reçu des contributions d'un montant total de 260 millions de dollars. Jusqu'ici, il a permis de réaliser 2 304 projets dans les cinq provinces iraquiennes qui s'étaient antérieurement trouvées sous le contrôle de l'EIIL (Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddine). Dans l'ensemble, le mécanisme a permis en 2019 de financer des projets à hauteur de 272,4 millions de dollars ; ce montant, le plus élevé depuis sa création, comprend des fonds reçus les années précédentes. Le mécanisme accuse un déficit de financement de 205 millions de dollars, sur un montant total nécessaire de 1,38 milliard de dollars.

75. Au cours de la période considérée, l'ONU a intensifié son appui aux capacités nationales dans le domaine de la lutte contre les mines. En décembre, elle a achevé l'exécution d'un projet visant à faire travailler des équipes mixtes (composées de femmes et d'hommes des communautés yazidi et musulmane de Sinjar, dans la province de Ninive) dans le domaine de la gestion des risques liés aux explosifs. Compte tenu du succès rencontré par ce projet, le Service de la lutte antimines de l'ONU a élaboré un nouveau modèle opérationnel qui favorise avant tout le contrôle national des activités menées et l'efficacité des approches suivies.

76. Le 5 décembre, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Ministère du travail et des affaires sociales et les représentants d'associations de travailleurs et d'employeurs ont approuvé le premier programme de promotion du travail décent en Iraq, à l'occasion d'une cérémonie tenue à Bagdad. Ce programme, qui sera mis en œuvre de 2019 à 2023, soutient les initiatives nationales visant à promouvoir le travail décent et à renforcer la capacité du pays à intégrer systématiquement des mesures en faveur du travail décent dans ses politiques sociales et économiques. Dans ce cadre, l'OIT collaborera avec le Gouvernement et les associations de travailleurs et d'employeurs pour soutenir les initiatives nationales visant à donner la priorité au développement du secteur privé. Cela permettra de favoriser la création d'emplois, de renforcer la protection sociale, de prévenir et d'éliminer le travail des enfants et d'améliorer le dialogue social afin de promouvoir les droits des travailleurs.

77. Pendant la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative ont aidé le Ministère du plan à renforcer la mesure systématique de la pauvreté chez les enfants et à élaborer un indice de

pauvreté multidimensionnelle national. Cet indice sera utilisé pour éclairer la mise en œuvre de la stratégie iraquienne de réduction de la pauvreté et pour orienter les dépenses sociales de l'État, afin de mieux lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le même but, l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère du plan, l'entreprise de télécommunications Zain, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial, a mis en place un modèle novateur permettant d'estimer et de cartographier la pauvreté au moyen de données mobiles et d'images satellites, de manière à établir des estimations de la pauvreté en temps réel et à éclairer les mesures d'urgence.

78. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a mené des concertations nationales avec diverses parties prenantes pour étudier la possibilité de mettre en œuvre en Iraq la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité, et a élaboré un projet de feuille de route. Quarante représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'institutions publiques et d'organisations de jeunes provenant de différentes parties du pays ont participé à ces concertations, qui se sont tenues les 5 et 6 décembre à Erbil. À l'issue de ces concertations, il a été décidé de créer un groupe sur les jeunes et la paix et la sécurité réunissant des organisations de jeunes, des organisations non gouvernementales, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des entités de l'État.

79. Le FNUAP a également organisé dans 10 provinces des formations sur la prévention de l'extrémisme violent, au cours desquelles 268 jeunes ont acquis des compétences pratiques de médiation en vue de prévenir les conflits et la violence, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des campagnes sur la prévention de l'extrémisme violent. De plus, quelque 1 349 jeunes ont participé à des activités de prévention de l'extrémisme violent visant à promouvoir la tolérance et la paix chez les jeunes et à les doter de techniques pour aborder les questions de prévention. Les participants ont également élaboré des plans d'action visant à prévenir l'extrémisme violent dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala et de Najaf. Ces plans doivent être mis en application en 2020.

80. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a élaboré un nouvel ensemble de supports de formation intitulé « La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation », conçu à l'intention des directeurs d'écoles primaires, des enseignants et des parents. Pendant la période considérée, 78 enseignants et administrateurs d'école, sept directeurs et trois fonctionnaires de la Direction de l'éducation de Ninive ont été formés à la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. Fin décembre, 300 parents s'étaient inscrits à des programmes de formation à ce type de prévention à Mossoul.

81. Le Programme alimentaire mondial a repris fin décembre un programme concernant les repas scolaires qu'il avait dû suspendre en juin 2018, dans l'attente de la nomination d'un ministre de l'éducation et en raison des troubles civils qui avaient ensuite empêché l'accès des élèves et du personnel aux écoles. Le programme bénéficiera à quelque 300 000 élèves de 1 200 écoles, dans 11 provinces. Il est entièrement financé par le Gouvernement iraquien.

E. Sécurité et questions opérationnelles

82. Tout au long de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité en Iraq a suivi en permanence l'évolution de la situation dans le pays et pris des mesures de gestion des risques de sécurité pour permettre la poursuite des opérations des Nations Unies. Il a régulièrement émis des alertes et des avis de sécurité pour tenir le personnel des organismes des Nations Unies informé des

mesures de précaution. Les complexes des Nations Unies à Bagdad sont devenus plus exposés aux dommages collatéraux en raison de leur proximité avec certains sites clefs des manifestations ; des balles perdues ont touché les complexes sans faire de victimes ni de dégâts matériels.

83. Le Gouvernement iraquien a restreint l'accès du public à l'ancienne Zone internationale au cours de la période considérée. Le périmètre et les points d'accès des complexes à Bagdad ont été renforcés. Les 4, 5, 8, 21 et 26 janvier, des tirs indirects ont touché l'ancienne Zone internationale.

84. Pendant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 65 missions sur le terrain par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». La coordination étroite avec le Gouvernement du pays hôte a permis de garantir la bonne circulation de l'information et d'obtenir l'appui requis en matière de sécurité, indispensables au bon déroulement des opérations des Nations Unies.

85. La MANUI a également continué d'apporter un appui logistique et administratif au mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/ État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

IV. Observations

86. Je suis profondément préoccupé par la manière dont l'aggravation des tensions au niveau régional retentit sur l'Iraq. Avec l'aide de la communauté internationale, l'Iraq a fait des progrès considérables dans la lutte contre la menace que constitue l'EIIL, ce qui lui a permis de consacrer davantage de ressources à la promotion de la stabilisation, de la reconstruction et du développement et au renforcement des relations avec les pays de la région. Pourtant, sur son chemin vers plus de stabilité, l'Iraq doit encore surmonter un certain nombre de défis ayant trait aux questions politiques, aux conditions de sécurité, aux affaires humanitaires et à l'économie. Il ne peut donc guère se permettre de compromettre d'une manière ou d'une autre sa fragile reprise.

87. Toutes les parties prenantes doivent à présent faire preuve de la plus grande retenue et explorer des moyens de dialoguer pacifiquement, de négocier et de redynamiser la coopération régionale et internationale. Je demande donc à tous les protagonistes régionaux et internationaux de travailler de concert avec le Gouvernement iraquien et de rester déterminés à soutenir l'Iraq dans sa reconstruction et dans son développement économique, qui sont des aspects clefs de la stabilisation politique du pays et de la région. Le peuple iraquien mérite un avenir de paix, de prospérité et de dignité.

88. Les violations des droits de l'homme observées dans le cadre des manifestations actuelles suscitent toujours une vive préoccupation. Je demande instamment à tous les protagonistes de s'abstenir de recourir à la violence et demande à nouveau l'ouverture rapide d'enquêtes approfondies sur tous les faits de violence. Leurs auteurs doivent impérativement répondre de leurs actes. Le maintien de l'impunité engendrera d'autres mécontentements. Afin de promouvoir la coexistence pacifique et la cohésion sociale, il faudra pouvoir compter sur des procédures d'établissement des responsabilités impartiales et transparentes pour tous les crimes commis, dans toutes les circonstances. Je rappelle également aux autorités iraquiennes qu'il leur incombe de protéger les manifestants pacifiques, les installations et le personnel diplomatique et consulaire et la propriété publique et privée.

89. La stabilité, la sécurité et la prospérité de l'Iraq supposent un gouvernement efficace, comptable de ses actes et attaché à l'état de droit; elles passent par la lutte contre la corruption et par le renforcement d'institutions publiques viables et

réactives. J'espère que la nomination d'un nouveau premier ministre aboutira à la formation d'un gouvernement capable de prendre rapidement des mesures efficaces pour élaborer et mettre en œuvre des réformes correspondant aux aspirations du peuple iraquien.

90. L'appui aux opérations humanitaires conduites en Iraq reste un enjeu vital. Selon les partenaires humanitaires, 4,1 millions de personnes en Iraq auront besoin d'une assistance en 2020 et, parmi elles, 1,8 million se trouvent dans la plus grande détresse. Il faut trouver d'urgence une solution aux restrictions d'accès qui pèsent sur les partenaires humanitaires, afin que l'assistance puisse être acheminée à ceux qui la requièrent. J'encourage également les États Membres à verser des contributions à l'appui du Plan de réponse humanitaire pour l'Iraq de 2020, qui vise à mobiliser 520 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents de 1,77 million de personnes déplacées vivant dans ou en dehors des camps ou qui sont retournées dans des zones où les conditions sont très difficiles.

91. L'accord préliminaire conclu entre le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement fédéral sur le partage des ressources et des recettes pétrolières est un signe encourageant. Le processus qui a permis d'y aboutir illustre que les deux parties peuvent résoudre les questions en suspens par le dialogue et la négociation. J'engage les parties à officialiser cet accord sans attendre et à s'attaquer au règlement d'autres questions non résolues, y compris celles des appareils de sécurité et d'administration à Kirkouk et Sinjar.

92. Il convient de poursuivre les efforts actuellement menés à l'appui d'élections libres, crédibles et ouvertes, mobilisant largement les électeurs et les électrices. Dans cette période délicate, une participation politique inclusive sera de mise. Je me félicite de l'adoption de la loi relative à la Haute Commission électorale indépendante et de la nomination d'une femme au poste de Directrice générale de cet organe. J'encourage la Chambre des députés à communiquer au plus tôt au Conseil de sécurité le texte final de la nouvelle loi relative aux élections législatives et à éclaircir les questions encore en suspens. L'Organisation des Nations Unies réaffirme qu'elle reste prête à collaborer avec le Gouvernement de l'Iraq et la Haute Commission électorale indépendante en vue de renforcer les capacités dont dispose le pays en matière électorale. Dans le même temps, je demande aux États Membres de continuer à fournir l'appui nécessaire, notamment en allouant des ressources supplémentaires aux activités d'assistance électorale, afin de garantir le succès du processus de réforme électorale engagé par l'Iraq.

93. La mise à contribution des femmes dans les débats en cours concernant la réforme n'est pas seulement un précieux instrument de promotion de leurs droits ; elle est également indispensable à une prise de décisions plus équilibrée, qui profite à tous les Iraquiens et à toutes les Iraquiennes.

94. Il est bon que le Conseil supérieur de la magistrature coopère à l'appui du programme de suivi des procès exécuté par la MANUI. Pour répondre aux besoins des victimes et de leur famille sur le plan de la justice, de la responsabilisation et des réparations, je réaffirme qu'il est indispensable de tenir des procès équitables, conformément au cadre juridique national de l'Iraq et aux obligations que lui impose le droit international.

95. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables et le sens du devoir dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation, dans des conditions difficiles. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à soutenir l'Iraq dans la construction d'un avenir pacifique, juste et prospère.